

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 16 Mars 1897

PARTIE OFFICIELLE

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Notre Conseil d'Etat entendu,

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER

Aucune association ou réunion d'étrangers de même nationalité ne peut avoir lieu dans la Principauté, fut-ce dans un but de bienfaisance, que moyennant les conditions prescrites par les articles 274 et 275 du Code Pénal, sous peine de l'application aux contrevenants des dispositions suivantes du même Code.

ART. 2

Les étrangers établis dans la Principauté et y demeurant, peuvent seuls être admis à faire partie de semblables associations ou réunions, à l'exclusion de toute personne exerçant une fonction, un office, ou un emploi quelconque, dépendant de Notre autorité.

ART. 3

Les demandes d'autorisation devront être formées chaque année par cinq personnes au moins parmi lesquelles ne pourra figurer aucun signataire de demandes semblables faites au cours des deux années précédentes.

ART. 4

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize février mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Signé : ALBERT.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,

Le Conseiller d'Etat délégué,

Signé : DUGUÉ DE MAC CARTHY.

NOTA. — La présente ordonnance n'aura son effet qu'à partir du 1^{er} avril prochain.

NOUVELLES LOCALES

Leurs Altesses Sérénissimes ont reçu les visites, jeudi, de S. A. R. M^{te} le Comte de Caserte, et, vendredi, de LL. AA. RR. le Prince et la Princesse de Saxe-Cobourg Gotha.

S. A. S. le Prince a rendu visite, dimanche, à LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice d'Autriche, au Cap Martin.

M. le Colonel Comte de Christen, nommé Commandant Supérieur des Gardes et des Carabiniers, est arrivé vendredi matin à Monaco. Le même jour, à 11 heures, M. le Comte de Christen a prêté serment entre les mains de S. Exc. M. Olivier

Ritt, Gouverneur Général, délégué à cet effet par S. A. S. le Prince, en présence de M. Dugué de Mac Carthy, Secrétaire Général du Gouvernement, faisant fonctions de Secrétaire d'Etat ; de M. le Chef d'Escadron Paul, Commandant les Carabiniers ; de M. le Capitaine Jean Plati, des Gardes d'honneur, et de M. le Lieutenant Lacombe, des Sapeurs-Pompiers.

Ce matin, M. le Comte de Christen a été installé dans son Commandement Supérieur. Cette installation a donné lieu à la cérémonie militaire d'usage, sur la place du Palais.

Le dimanche 14 mars, à 6 heures de l'après-midi, a eu lieu, au Palais Princier, la cérémonie de la prestation de serment des membres du nouveau Conseil de Révision.

Le Tribunal Supérieur en robes, accompagné de l'escorte d'honneur des carabiniers, s'est rendu dans la salle du Trône, où se trouvaient déjà toute la maison du Prince, S. E. le Gouverneur Général, le Colonel Commandant Supérieur et le Secrétaire Général faisant fonctions de Secrétaire d'Etat, en grande tenue. MM. Benoist, Président du Conseil de Révision, Froissard, Conseiller, et de Bouilloche, Conseiller-Suppléant, ont été ensuite introduits par M. l'Avocat Général baron de Rolland, et M. le Vice-Président Treppoz.

Dès l'entrée de S. A. S. le Prince, lecture de la formule consacrée du serment est donnée par M. de Lattre, Président du Tribunal Supérieur, et ce serment est prêté successivement par le Président et par les membres du Conseil de Révision, la main droite levée vers Son Altesse. Le procès-verbal de la cérémonie est signé séance tenante par le Président et par le Greffier en Chef.

Puis, le Prince, adressant au nouveau Conseil quelques paroles dans lesquelles Son Altesse Sérénissime fait l'éloge du zèle que le Tribunal Supérieur a toujours mis dans l'exercice de ses fonctions, ajoute que la vieille expérience des magistrats qui siégeront désormais auprès de Lui à titre de Conseil, planera comme une lumière sur sa conscience, le jour des décisions souveraines que les vieux usages du pays laissent à son initiative.

Son Altesse termine en souhaitant la bienvenue au Conseil et en lui donnant l'assurance de sa sympathie, gage de celle qu'il rencontrera dans toute la Principauté.

Le Prince est rentré ensuite dans ses appartements et l'assistance s'est retirée, après les présentations d'usage, profondément impressionnée par cette cérémonie empreinte d'une réelle grandeur.

Rappelons, à cette occasion, que les Membres du nouveau Conseil de révision ont tous rempli de hautes fonctions dans la magistrature française. M. Benoist avait été appelé, jeune encore, par M. le garde des sceaux Dufaure, au poste éminent d'avocat général à la cour de cassation. Dans sa retraite prématurée, il a laissé de vifs regrets parmi ses collègues, qui avaient apprécié la hauteur de son esprit, la rectitude de son jugement, la sûreté de sa science juridique, et ces qualités non moins précieuses de l'homme privé qui lui conquièrent, dès l'abord, toutes les sympathies. Aujourd'hui le barreau de Paris s'honore de le compter parmi ses membres, et il y a retrouvé l'estime et l'autorité dont il jouissait à la cour suprême.

M. Froissard, successivement Procureur général à Riomet à Limoges, et M. Hardoin, en dernier lieu Conseiller à la cour d'appel de Paris, étaient eux aussi tout désignés par leur passé et par leurs

collègues eux-mêmes, pour faire partie, à bref délai, de la cour de cassation, lorsque les événements sont venus interrompre leur carrière déjà brillante et encore pleine de promesses.

M. de Bouilloche, enfin, était, à trente-quatre ans, conseiller à la cour d'appel d'Amiens. C'est assez dire qu'il pouvait viser également aux sommets de la hiérarchie judiciaire, quand il a cru devoir se retirer des rangs de la magistrature. Depuis, ses loisirs ne sont pas demeurés improductifs. Partisan convaincu de la protection complète des œuvres intellectuelles, il a plaidé, en France et à Monaco même, avec autant de succès que d'ardeur, la cause des auteurs et des artistes.

Le choix de tels magistrats est en harmonie avec la haute conception de la Justice qui a inspiré au Prince la réorganisation de son Conseil de révision. Il offre aux justiciables toutes les garanties désirables et permet de compter sur les heureux résultats que notre Auguste Souverain a voulu atteindre avec ce libéralisme dont il donne des preuves incessantes à ses sujets et à tous les habitants de la Principauté.

M. le docteur Léo Porzer, nommé, par Ordonnance du 30 décembre 1896, Consul Général de la Principauté à Vienne (Autriche), vient de recevoir l'*exequatur* impérial et royal.

Nous apprenons avec plaisir que M. le Commandant Auguste Coreil, Capitaine de frégate de la marine française, vient d'être promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Le Commandant Coreil, qui fut attaché pendant deux ans à la personne du Prince, alors Prince Héritaire, a eu l'honneur, en 1895, comme commandant de la canonnière l'*Achéron*, de recevoir de la main même de Son Altesse Sérénissime, la croix d'officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Le Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer avait projeté de donner, dans le courant de la saison, une fête de bienfaisance au profit des pauvres de Monaco.

Ce projet n'a pu être mis à exécution, les nombreuses attractions courantes absorbant tous les éléments qui eussent pu contribuer au succès de cette fête, et en rendant ainsi l'organisation très difficile.

Les pauvres ne seront cependant pas oubliés ; pour remplacer la recette qui leur était destinée, le Conseil a, en effet, généreusement voté une somme de *vingt-cinq mille francs*, dont S. A. S. Madame la Princesse a bien voulu se charger de surveiller la distribution aux familles nécessiteuses habitant la Principauté.

THÉÂTRE DE MONTE CARLO

Première représentation de **MOINA**, drame lyrique en deux actes, livret sur un récit dramatique de Isidore de Lara par Louis GALLET, musique de ISIDORE DE LARA.

Dimanche dernier a eu lieu la première représentation de *Moïna*, l'œuvre nouvelle de M. Isidore de Lara. Cette soirée mémorable, qui avait lieu devant l'élite intellectuelle du monde entier, en villégiature sur nos bords, a été un triomphe pour le compositeur et pour ses interprètes, et consacre d'une façon solennelle et définitive le talent vigoureux du jeune compositeur, qui prend place, à partir de ce jour, à côté des opéristes les mieux inspirés et les mieux doués. Le théâtre de Monte Carlo, à qui nous étions déjà redevables, grâce à l'initiative de S. A. S. la Princesse Alice, de tant de pures et nobles émissions d'art, continue, avec *Moïna*, l'œuvre magnifique de décentralisation, que la *Reine de Saba* avait, il y a quelques

jours, si heureusement inaugurée. Les organisateurs doivent être loués sans réserve pour l'initiative heureuse, le goût achevé et le soin attentif dont ils ont fait preuve dans l'organisation et le choix de ces spectacles lyriques, qui sont, à n'en pas douter, le clou de la saison hivernale sur le littoral.

Moïna, qu'on jouait hier soir pour la première fois, est un drame très mouvementé, en deux actes, que M. Louis Gallet a tiré d'un récit dramatique d'Isidore de Lara. La scène se passe en Irlande, à la fin du siècle dernier, pendant la période révolutionnaire qui souleva l'île entière contre la domination des Anglais. Une société secrète, les *Cœurs de chêne*, étend ses ramifications dans les rangs des plus humbles prolétaires. Leur chef, Patrice, un jeune marin, vaillant et généreux, est tout désigné à la vengeance des oppresseurs, et sa tête est mise à prix. Mais Patrice aime d'un amour invincible et profond Moïna, une jeune fille au cœur pur et à l'âme tendre, éprise de sa beauté et de sa bravoure, et dont il va faire sa femme. Il retourne donc au village, en cachette, pour cueillir sur les lèvres de la bien-aimée le baiser des fiançailles. En vain, le capitaine Lionel, commandant des troupes anglaises, a-t-il cherché à enjôler la belle et à lui conter fleurette. Moïna a dédaigneusement repoussé ces avances, et c'est avec délices qu'elle se jette dans les bras de Patrice, et qu'elle lui confesse son amour et sa foi. Cependant le temps presse; l'insurrection fait des progrès. Patrice, prêt à se mettre à la tête des révoltés, veut d'abord consacrer devant Dieu son union avec Moïna; mais au moment où la jeune épouse, toute enguirlandée de fleurs et rayonnante de bonheur va franchir le seuil de l'église, au bras de son bien-aimé, on apprend que le Shériff vient de débarquer avec des troupes, que le village est cerné, et que les jours de Patrice sont condamnés. Les mariés et leurs amis, en proie à la plus vive anxiété, pénètrent dans l'église, pendant que la place est occupée militairement par les soldats du capitaine Lionel. Patrice, semble-t-il, est perdu.

Mais non! Voici que la porte du temple s'ouvre. Le prêtre paraît sur le seuil, tenant en ses mains le calice avec l'hostie consacrée et portant le viatique à un mourant. Patrice, déguisé en clerc, passe non reconnu, au milieu de la foule agenouillée et de soldats inoffensifs. Il est sauvé! Le Shériff, furieux de voir sa proie lui échapper, fait envahir et fouiller l'église par ses soldats, et lorsqu'il s'aperçoit de la supercherie de Patrice, il ordonne aux troupes de faire feu sur le prêtre et sur les clercs. Le moment est critique! Tout en haut de la rue montante, le prêtre paraît suivi de près par Patrice, qui porte une torche. Feu! hurle le Shériff, hors de lui-même.

— Pardon, répond le capitaine Lionel en faisant présenter les armes au Saint-Sacrement, je suis catholique et je ne tire pas sur le Bon Dieu!

Au deuxième acte, nous sommes dans l'île de Valentia. Patrice, traqué par les Anglais, a réussi à éluder leur vigilance et il se cache dans une grotte, où le dévouement de quelques amis vient au secours de sa détresse. Moïna, dont le bonheur est perdu et la vie brisée, pleure, assise au seuil de sa cabane, sur le rivage de la mer, écoutant avec avidité les nouvelles de Patrice, que lui apporte le bon Kormack. Cependant le capitaine Lionel, toujours épris de la belle, n'a pas renoncé à la séduire. Après une battue infructueuse dans l'île, il vient frapper galamment à la porte de la chaumière de Moïna, et recommence à l'importuner de ses protestations d'amour, devenues plus hardies depuis que Patrice est en fuite. La jeune fille répond par un refus indigné à ses honteuses propositions. « Fort bien — répond Lionel — je sais où se cache ton amoureux. Si tu ne satisfais pas à mes desirs, je le cueille au gîte et le livre au Shériff. » Effrayée à l'idée du danger qui menace Patrice, affolée par les menaces de Lionel, Moïna est sur le point de céder au galant capitaine, qui déjà l'enlève dans ses bras; mais tout à coup elle se ravise et, au moment où elle met le pied dans la barque qui doit l'emmener, d'un coup de poignard elle étend son séducteur mort à ses pieds. Le bateau, détaché du rivage, s'éloigne lentement, ballotté par les flots, emportant le cadavre de Lionel, pendant que Moïna, épouvantée du meurtre qu'elle vient de commettre, s'évanouit sur le rivage.

Lorsque Moïna revient à elle, c'est pour se jeter dans les bras de Patrice, qui a quitté sa cachette et rejoint sa bien-aimée. Les jeunes amoureux, malgré les tristesses de l'heure présente, mêlent délicieusement leurs pleurs et leurs baisers. Mais leur bonheur est de courte durée. Le bon Kormack accourt leur annoncer que les Anglais s'avancent; l'île est gardée de tous côtés, le shériff en personne conduit les troupes. Il n'y a pas de temps à perdre: il faut fuir! Patrice cherche la barque amarrée au rivage. Malédiction! Elle n'y est plus! Moïna explique alors à Patrice la tentative déshonorante dont elle a été l'objet de la part de Lionel et le mouvement d'indignation et de pitié qui a armé son bras vengeur.

— C'est bien, répond Patrice, il ne nous reste qu'à mourir! Et bravement les deux amants offrent leur poitrine aux balles anglaises et tombent en chantant d'une voix éteinte les vers de la strophe héroïque:

O verte Erin, terre douce et sauvage,
Nous te servions d'un cœur vaillant et fort,
Rien n'est plus beau que ton âpre rivage,
Nous sommes tiens dans la vie et la mort!

Tel est le drame passionné et mouvementé sur lequel M. Isidore de Lara a écrit sa nouvelle partition. C'est une œuvre musicale et dramatique de grande envergure, où les remarquables aptitudes théâtrales du compositeur semblent s'affirmer avec une force nouvelle et un nouvel éclat. L'ouverture nous dit d'abord, avec la grâce mélancolique du cor anglais, le charme triste des falaises d'Irlande et la douceur des amours villageoises: puis éclate, dans une héroïque déchaînement des cuivres, le thème patriotique de la Verte Erin, traversé par l'ironique rappel des fifres anglais et la fusillade de l'insurrection. Ce beau morceau symphonique a produit un très grand

effet et a été longuement applaudi. Au premier acte, on a surtout remarqué la scène très bien coupée entre Kormack et les soldats anglais, avec la curieuse ballade du Roi Chou, dite par Bouvet avec un art achevé. Tout le duo qui suit entre Moïna et Lionel est d'une facture très élégante et très souple, et se développe gracieusement sur un dessin d'orchestre d'une grande distinction. Maurel y a été incomparable de vaillance et de charme.

Le duo de Moïna avec Patrice est d'une fougue amoureuse irrésistible et dit avec éloquence les ardeurs d'une passion partagée: mais la partie la plus puissante, la plus colorée, la plus dramatique de l'œuvre est certainement le grand finale de l'acte, avec ses danses caractéristiques, ce tutti imposant de l'orchestre et des voix implorant la clémence de Dieu, et l'opposition curieuse des chants d'église, d'un calme si solennel, avec l'agitation passionnée de la rue occupée par les troupes et en proie à la terreur. La toile est tombée à la fin du premier acte sur un triple et unanime rappel.

Le deuxième acte est d'une écriture plus sombre, plus passionnée, plus tragique. L'orchestre joue ici un rôle prépondérant et commente avec une douloureuse noblesse les phases du drame qui se déroule sur la scène. Moïna, seule au bord de la mer, exhale ses plaintes d'une tristesse infinie et d'une infinie douceur: M^{me} Gemma Bellincioni, qui nous avait séduits au premier acte par la gracieuse fraîcheur de son sourire, nous émeut ici par l'éloquente tristesse de sa voix et de son attitude.

Le duo entre Moïna et Lionel, est, comme celui du premier acte, très heureusement conçu; la tendresse, l'ironie, la haine, l'amour s'y heurtent en un conflit très passionné et très éloquent. M. Maurel et M^{me} Bellincioni en ont donné une interprétation vraiment magistrale; on ne peut être plus beau chanteur, ni plus charmant comédien, ni plus séduisant amoureux que Maurel; quant à M^{me} Bellincioni, elle joint à une voix de mezzo soprano d'un éclat très vibrant et d'un timbre très pur, un geste naturellement tragique et des attitudes d'une grande efficacité dramatique. Ils ont été tous deux couverts de bravos et longuement rappelés après la chute du rideau. L'acte se termine par un duo très pathétique entre Moïna et Patrice, où Van Dyck a fait admirer sa voix généreuse et son impeccable diction, on éprouve en entendant ce remarquable artiste une véritable sensation d'art, d'un art noble, élevé, attendri. Il a été parfait d'un bout à l'autre de son rôle.

L'acte se termine par un orage d'une grandeur tragique effrayante et qui a été réglé avec beaucoup d'intelligence et de savoir faire.

En somme grand succès pour tous: pour la musique qui est jugée très belle, très pittoresque, très émouvante; pour le drame, qui a du mouvement et de la couleur; pour les interprètes enfin, qui ont fait merveille. J'ai déjà dit ce que je pensais de Maurel, de Van Dyck et de M^{me} Bellincioni. J'ajoute une mention spéciale pour le baryton Bouvet, qui a fait du rôle de Kormack une création véritable pleine d'originalité et de talent: il a été longuement et justement acclamé. M. Boudouresque dans le rôle du prêtre a retrouvé à la fin du premier acte, les éclats de ses plus beaux jours et fait trembler la salle du creux de son magnifique organe. M. Melchissédéc a dit avec une grande correction les quelques phrases attribuées au Shériff. C'est toujours le comédien sûr, donnant la note juste; il a rendu avec une grande habileté un rôle ingrat et plein d'une révoltante cruauté.

Les chœurs n'ont qu'une part restreinte dans cet opéra, mais ils la remplissent avec la conscience et le succès ordinaires. Après M. de Lara, qui a été le grand triomphateur de la journée, avec le concours des plus brillants artistes, il convient de faire l'éloge de l'orchestre, dirigé par l'éminent M. Jehin: On ne saurait mettre dans l'interprétation d'une œuvre plus d'intelligence, de soin et d'amour, un goût plus parfait, une science musicale plus grande et plus achevée. Il n'est pas jusqu'à la mise en scène qui n'ait satisfait et ravi tous les yeux. Les deux décors de Contessa sont très beaux, et les costumes, très fidèles, sortent de la banalité et animent la scène pittoresque.

On peut prédire sans crainte d'être démenti par l'avenir que cet opéra est appelé à un brillant succès sur les principales scènes des deux mondes, car c'est l'œuvre pleine d'inspiration d'un grand et consciencieux artiste qui est destiné à réussir partout, et ce ne sera que justice si l'on considère la valeur générale de cette partition, écrite avec une si grande sûreté de main, une inspiration si pleine de sentiments dramatiques, si riche de mélodie et qui dénote chez le jeune et désormais célèbre compositeur, une remarquable connaissance des choses du théâtre.

On ne saurait dépeindre en effet avec plus de sincérité et avec une plus complète variété d'effets les phases de ce drame plein de situations où vibrent toutes les cordes des passions humaines.

A côté de la galanterie d'un beau capitaine qui mêle à ses protestations amoureuses quelque peu de raillerie et de scepticisme, on trouve les sentiments de terreur et d'angoisse si poignants de profonde émotion d'une jeune fille à sa merci.

L'opposition de ces deux états d'âme a été fort habilement exploitée par le jeune maître; et plus tard, lorsque Moïna et son fiancé sont réunis, il y a dans la mutuelle exaltation de leur grand amour un enthousiasme qui déborde lorsque vient s'y ajouter la note patriotique.

Cette situation a inspiré à M. de Lara une page musicale à la fois pleine de grâce, de douceur et de flamme. L'œuvre, en somme, est des plus savantes, elle est pleine d'ampleur, elle est par surcroît originale et témoigne chez M. de Lara d'une puissance surtout très dramatique, mais qui n'exclut pas le charme et la douceur.

La musique et l'action se suivent étroitement et s'enchaînent d'une façon très heureuse. Tout cela est plein de sincérité et ne se ressent jamais de l'influence d'une école particulière. C'est bien personnel et d'une originalité très curieuse. L'orchestration, des plus savantes, est pleine

de sonorités; rien ne nuit à la déclamation; le drame se poursuit et se développe avec un art merveilleux jusqu'au dénouement qui est du plus poignant effet. Il a produit une impression profonde.

Qu'on nous permette d'ajouter quelques lignes sur l'auteur de ce nouveau chef-d'œuvre.

Né en 1858, M. de Lara obtenait à 18 ans la médaille d'or et le grand prix du Conservatoire de Milan. Ce brillant début promettait beaucoup, la *Lumière d'Asie* et *Amy Robsart* réalisèrent les espérances que faisait déjà concevoir le talent bien personnel du jeune compositeur. Moïna le place désormais hors de pair.

Dimanche soir, lorsque, après quatre rappels successifs, il fut obligé de monter sur la scène, il fit voir que le succès ne lui faisait pas oublier la reconnaissance, et lorsque M. Léon Jehin, au nom des musiciens de l'orchestre, lui offrit une couronne d'or, hommage de leur admiration, il prit la parole pour remercier le savant chef d'orchestre et pour l'associer à son succès, puis il se tourna aussitôt vers la loge princière et, tout ému, il ajouta:

« Je suis venu inconnu à Monaco et c'est grâce à l'heureux et bienvenu patronage de Leurs Altesses que j'ai pu faire représenter mon œuvre. C'est donc à Elles que je dois tout d'abord mes sincères et profonds hommages de reconnaissance pour un succès qui me vient de Leur précieuse et puissant appui. »

Ces paroles ont été couvertes d'applaudissements unanimes qui ont dû prouver à M. de Lara que le public approuvait ce témoignage de gratitude et le sentiment si digne et si délicat qui l'avait fait naître.

DE LA CONDAMINE.

LES CADETS DU NOUVEAU RÉGIME

Conférence de M. Chailley-Bert

M. Chailley-Bert, gendre du regretté Paul Bert et professeur à l'École des hautes études sociales et politiques, a fait, dimanche après-midi, au Palais des Beaux-Arts, à Monte Carlo, une très intéressante conférence sur la *Colonisation et les Cadets du nouveau régime*. S. A. S. le Prince Albert, qui honore le conférencier de son Auguste amitié et qui s'intéresse vivement, comme on sait, à toutes les questions scientifiques et sociales, avait accepté le patronage de la conférence et y assistait ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires de la Principauté.

M. Chailley-Bert est un orateur documenté et disert, qui expose simplement et abondamment, avec une précision non exempte d'agrément, des idées justes, neuves et séduisantes. Sa conférence n'a été qu'un long et brillant parallèle entre la grandeur coloniale de la France d'autrefois et celle d'aujourd'hui.

De nos jours, selon l'orateur, les colonies sont pour la France, autant et plus qu'autrefois, une vitale nécessité. Elles servent, comme jadis, à mettre en valeur les hommes et les capitaux, qui ne trouveraient pas dans la métropole un utile emploi de leurs énergies; elles sont comme le déversoir providentiel et le débouché nécessaire d'une foule d'activités, de forces et d'ambitions qui n'ont pas ici leur emploi et leur destination.

Que faut-il pour fonder des colonies? Des hommes, de l'argent et des intelligences. La France remplit cette triple condition et dispose de ce triple moyen. C'est une erreur de dire et de croire que la France se dépeuple: une statistique récente a prouvé qu'il y avait dans notre pays plus de 500,000 familles ayant au moins 7 enfants. Or, comme nous fournissons à l'émigration un contingent minime, nous avons toujours à notre disposition assez d'hommes valides pour alimenter des courants sérieux de colonisation.

Mais le nombre ne suffit pas. Pour qu'une colonie prospère, pour qu'elle rende à la mère-patrie des services réels, il ne faut pas qu'elle soit peuplée par des non-valeurs et des fruits secs. Le nombre n'est rien, l'argent n'est rien, s'il n'y a avec cela l'initiative et l'intelligence. Il faut décider les jeunes gens capables et énergiques, dont trop souvent sont encombrées nos carrières libérales et notre bureaucratie, à quitter le sol natal, où leur activité ne trouve pas toujours un champ d'action assez vaste, et à porter au loin le nom et l'influence de la France.

Comment cet exode est-il possible? Comment peut-il être obtenu? Il faut pour cela certaines conditions sociales, et aussi un exemple et des encouragements partis de haut.

Ici, l'orateur, par une digression très intéressante et qui éclaire d'un jour très judicieux tout un côté de notre histoire, recherche dans quelles conditions sociales, à quel moment psychologique de la vie de la nation se sont produits ces grands exodes qu'on appelle les Croisades.

Le but des Croisés était-il seulement de délivrer le Saint-Sépulcre, et l'idée religieuse guidait-elle seule vers la Palestine ces troupes tumultueuses de conquérants héroïques? Evidemment non!

A côté des illuminés et des enthousiastes, qui avaient pris la tête du mouvement, et qui trouvaient un milieu intellectuel imprégné de foi naïve et propice à leur propagande, combien de hobereaux, combien d'artisans sans métier, combien de *cabaniers* sans terre, ne sont allés aux Croisades que pour sortir d'une société égoïste et fermée où leur place n'était pas marquée, et dans laquelle ils étaient non pas des déclassés, mais des non-classés, et pour tâcher de conquérir au loin les honneurs, les terres, les droits que la patrie était impuissante à leur garantir?

Ce qui s'était produit une première fois, à l'occasion des Croisades, en plein régime féodal, se renouvela

d'ailleurs plus tard, au dix-septième siècle, lorsque la monarchie absolue de Louis XIV eût unifié la France, aboli les grands vassaux, réduit la Fronde, abattu les citadelles des Huguenots et plié le pays entier au despotisme centralisateur d'un souverain tout-puissant.

Avec une entente très perspicace des moyens qu'il allait mettre en œuvre, et des résultats qu'il en attendait, Louis XIV offre à chacun ce qu'il ambitionne; aux cadets de famille, un manoir et un fief; aux marchands, le monopole; aux bourgeois, la noblesse; aux paysans, la terre; aux célibataires, le mariage; aux artisans, les droits corporatifs; aux étrangers, la naturalisation.

Le résultat ne se fait pas attendre. Le commerce d'outre-mer enrichit nos grands ports. Nantes, Bordeaux, Le Havre voient tripler le chiffre de leur trafic. Les colonies se peuplent, s'organisent, s'outillent et rendent bientôt avec usure à la métropole les avances qu'elle a pu leur faire.

Eh bien! en dépit des modifications profondes qui se sont produites dans notre état politique, nous pouvons constater une fois de plus que l'histoire se répète et que les circonstances sociales et économiques qui ont provoqué et favorisé au douzième et au dix-septième siècle, les grands courants d'émigration et de colonisation, se reproduisent aujourd'hui sous des formes nouvelles, mais qui engendrent les mêmes effets.

Le taux de l'intérêt de l'argent, par suite des progrès de l'industrie et de l'enrichissement général, tend tous les jours à baisser. Tel qui, il y a cinquante ans était à son aise avec un capital de deux ou trois cent mille francs, a à peine aujourd'hui de quoi vivre, s'il ne se décide à travailler et à faire travailler son argent.

Toutes les avenues des professions libérales, par suite de la diffusion de l'instruction, sont encombrées et presque fermées aux jeunes hommes ambitieux et désireux de parvenir. Les fonctions publiques, l'armée, la magistrature, ne fournissent que des carrières sans intérêt et sans éclat. Les grandes Ecoles Normale, Polytechnique, les Mines, les Ponts et Chaussées, n'offrent quelque attrait qu'à une élite exceptionnelle de savants, d'une organisation intellectuelle supérieure, et pour quelques grands esprits qu'elles forment, elles mettent dans la circulation une foule d'ingénieurs ratés et de professeurs obscurs qui végètent sans avenir dans des fonctions subalternes.

A ce moment, les mêmes phénomènes sociaux qui avaient favorisé le formidable exode des croisades, se reproduisent avec la même intensité. La noblesse, privée de ses fiefs, réduite à vivre dans la servitude dorée de Versailles ou confinée dans des commandements sans éclat, use son activité et dépense son argent en des travaux et des plaisirs indignes de ses hautes destinées.

Ce sont des bourgeois Colbert, Lottelier, Louvois qui conseillent le Roi et dirigent les affaires du Pays.

Il n'y a plus rien à faire ni à espérer pour tous ces petits nobles sans terre et sans crédit qui végètent en province, à l'ombre d'une absorbante tyrannie.

Les corporations ouvrières et commerciales, d'autre part, ferment leur rang aux intrus.

Dans Paris, ville de 600,000 âmes, n'est pas boucher ni boulangier qui veut. Les métiers sont de véritables charges privilégiées qu'on se transmet de père en fils et d'oncle à neveu.

Enfin, tous les actifs, tous les intelligents, tous les ambitieux, tous les gens d'initiative et de courage, à qui la naissance n'a pas désigné d'avance une place dans cette société rigoureuse et méthodique, les marchands, dont les capitaux ne trouvent plus d'emploi, les paysans écrasés par la corvée, les citadins dépouillés de leurs droits communaux, les bourgeois assoiffés de noblesse, tous ceux-là, sont prêts à émigrer, à coloniser, à sortir d'un pays qui ne présente pour eux aucune ressource et aucun avenir, pour aller recommencer leur vie sous d'autres latitudes.

Que faut-il pour décider tout ce monde à partir, pour provoquer ce mouvement admirable d'émigration coloniale, qui a fait au dix-septième et au dix-huitième siècle la grandeur, l'orgueil et la richesse de la France? Il y faut un signe venu d'en haut; l'encouragement et l'approbation du Roi.

Le Barreau, la Médecine ne nourrissent plus guère leur homme et sont devenues des carrières de luxe réservées aux fils de famille bien rentés. Le commerce même où il y a trente ans encore, tant de jeunes gens désabusés trouvaient le chemin de la fortune et de la notoriété, devient de plus en plus une caste fermée et inaccessible, dont les capitaux et les charges se transmettent régulièrement de père en fils.

Que reste-t-il à un jeune homme plein de force, de santé et d'intelligence, qui veut faire son chemin dans le monde et conquérir sa place au soleil! La science, l'art, l'agriculture, la vie mondaine?

Ce n'est pas assez. Il faut créer à l'activité latente de notre jeunesse des débouchés nouveaux, où elle puisse développer à l'aise toutes ses facultés et son efficacité. Ces débouchés, la colonisation nous les offre, avec la séduction de sa vie aventureuse et mouvementée, qui est le triomphe de l'initiative personnelle et des principes vitaux du *Self-help*.

C'est là que les cadets du nouveau régime peuvent trouver l'emploi de leurs capacités; c'est là, qu'on y songe bien, qu'est l'avenir de la France!

Notre patrie a pu être grande autrefois sans colonies, par le prestige même de son unité, au milieu d'une Europe morcelée et en proie aux fléaux de la guerre.

Mais aujourd'hui que les nationalités éparses se sont groupées autour d'elle en Etats puissants, il lui faut, pour conserver son rang, un empire colonial qui rétablisse l'équilibre détruit et contrebalance les influences rivales.

L'Angleterre, avec son immense domaine colonial, a l'air d'un géant dont les bras embrasseraient le monde jusqu'à l'étoffer; la Russie, à cheval sur l'Asie et l'Europe, occupe à elle seule la moitié des terres habitées; l'Allemagne, par une émigration méthodique et puissante,

a fait presque siens le Brésil, l'Argentine et une partie des Etats-Unis; la Hollande même, la petite Hollande, doit sa force et sa richesse à ses admirables possessions d'outre-mer; et il n'est pas jusqu'à l'Espagne qui n'ait imprégné de son esprit et de son génie toute l'Amérique du Sud.

La France ne peut pas, ne doit pas rester indifférente en présence de ce formidable mouvement d'émigration qui pousse la vieille Europe hors de l'ancien continent, devenu trop étroit pour contenir et satisfaire tous ses enfants.

Notre pays a de glorieuses traditions coloniales qu'il faut faire revivre, et un empire d'outre-mer déjà considérable qu'il s'agit de peupler et de mettre en valeur.

Il appartient au fils de la haute bourgeoisie, de cette bourgeoisie saine et robuste, qui a été dans nos épreuves comme la colonne vertébrale du Pays, de donner le premier exemple et d'entraîner à sa suite, comme jadis le seigneur féodal partant pour la Palestine, l'agriculteur, l'artisan, le marchand dont il sera le directeur, le conseiller et le bailleur de fonds.

Il n'est pas vrai que le Français ne sait pas coloniser et que notre race n'a pas les aptitudes voulues pour accomplir avec succès la mission civilisatrice qui lui incombe dans les mondes nouvellement conquis à son activité.

Les trois millions de Franco-Canadiens si courageux, si travailleurs, si policés, sont là pour prouver ce que peut devenir une colonie française en son plein épanouissement.

Il ne s'agit que de donner l'exemple, de payer de sa personne, de faire à la métropole les sacrifices de ses commodités et de ses habitudes et de se dire — en partant pour les colonies — qu'il vaut mieux après tout être le premier là-bas que le second ici!

A. M.

Dimanche matin, de nombreux amis et le personnel tout entier de l'imprimerie du *Journal de Monaco*, conduisaient à sa dernière demeure la dépouille mortelle de M. Louis Bruckmüller, typographe, mort samedi à l'âge de 25 ans, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Bruckmüller avait appris la composition comme apprenti, à l'imprimerie de Monaco, il ne l'avait pas quittée depuis dix ans et y avait acquis une habileté et un goût qui le faisaient remarquer. Bon camarade, il était aimé de tous ceux qui le connaissaient et il laisse d'unanimes regrets.

Les condamnations suivantes ont été prononcées la semaine dernière par le Tribunal Supérieur, dans ses audiences correctionnelles :

Du 9 mars, Jean Baravalle, 20 ans, manœuvre au Carnier, vingt-cinq francs d'amende pour vol;

Du 11 mars, Baudin (se disant) sans profession ni domicile, pour colportage de tabacs en contrebande, confiscation de deux colis de tabacs;

Et du 12 mars, Nicolas Jodin, 55 ans, journaliste, sans domicile fixe, quarante-huit heures de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Le mouvement des yachts de plaisance s'est encore accentué cette semaine dans le port de Monaco. Citons notamment, parmi les nouveaux venus :

Les vapeurs anglais, *Asprey*, à M. Jugram, venant de Cannes, 4 hommes d'équipage, capitaine Johnson, 4 passagers, jauge 19 tonneaux; *Firefly*, au comte de la Warr, venant de Beaulieu, 8 hommes d'équipage, capitaine Webb, jauge 28 tonneaux.

Le yacht à vapeur français, *la Némésis*, à M. Menier, venant de Cannes, 5 passagers, 25 hommes d'équipage, capitaine Lelubec, jauge 260 tonneaux.

Le yacht à vapeur, *Roxana*, à sir George Newnes, venant de Cannes, 8 passagers, 36 hommes d'équipage, capitaine Mathews, jauge 447 tonneaux.

Le vapeur français, *Sigurd*, à M. Pianelli, venant de Cannes, 4 passagers, 6 hommes d'équipage, capitaine Grandin, jauge 16 tonneaux.

Et le vapeur français, *Saint-Louis*, à M. Louis Declercq, venant aussi de Cannes, 4 passagers, 15 hommes d'équipage, capitaine Ernouf, jauge 71 tonneaux.

Des modifications ont été apportées dans les dates des fêtes que doit donner la Société des Régates de Monaco. Voici les nouvelles dates fixées :

Régates internationales, les 21 et 23 mars.
Bataille de fleurs à la Condamine, le 28 mars.
Fête de bienfaisance, le 2 mai.
Bal champêtre, le 16 mai.

Le dîner annuel de la Société aura lieu lundi prochain 22 mars, à l'hôtel de Paris, à Monte Carlo.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mercredi 10 Mars

Vingt-neuf tireurs ont pris part au *Prix du Gange*; les deux premières places ont été partagées entre MM. Mackintosh et Pederzoli, 11 sur 11; M. Avanso, 10 sur 11, troisième.

Les autres poules ont été partagées entre MM. Gourlay, Chase, Léon, Geddes.

Vendredi 12 Mars

Trente-deux tireurs ont pris part au *Prix de la Néva*, qui a été gagné par M. le Comte Gajoli, 14 sur 14; la 2^e et la 3^e place ont été partagées entre MM. Geddes et de Montesquiou, 18 sur 19.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Pederzoli, Soriano, Mackintosh.

Samedi 13 Mars

Vingt-trois tireurs ont pris part au 8^e *Prix supplémentaire*. Les deux premières places ont été partagées entre MM. Verner et Day, 6 sur 6; M. Galfon, 5 sur 6, troisième.

Autres poules gagnées par MM. Erskine, Hawker, Doris, Roberts.

Lundi 15 Mars

Vingt-deux tireurs ont pris part au *Prix de la Saône*. Les deux premières places ont été partagées entre MM. Léon et Hawker, 5 sur 5; M. Mackintosh, 4 sur 5, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Galfon, Gourlay, Wood, baron de Falkenhausen.

PALAIS DES BEAUX-ARTS

Jeudi 18, à 4 heures, conférence de M. Francis Sarcey.

Vendredi 19, à 3 heures et demie, représentation de M^{me} Marie-Durand et M. Dieudonné, *Nos Alliées*, comédie en trois actes.

Samedi 20, à 3 heures un quart, conférence de M^{me} Thénard, de la Comédie-Française, sous le Haut Patronage de S. A. S. Madame la Princesse Alice de Monaco :

La Poésie des simples, Chansons et vieux refrains, conférence par M^{me} Thénard.

Les Brebis de Panurge, comédie en un acte de Meilhac et Halevy.

Le Rideau, saynète par M^{me} Thénard.

Prix des places : 5 francs.

Jeudi 18 Mars 1897, à 2 h. 1/2 de l'après-midi

17^e CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

Sous la direction de M. LÉON JEHIN

avec le concours de M^{me} MARIA DE MACCHI, cantatrice

- Symphonie en si bémol*..... R. Schumann.
- A. Andante un poco maestoso, allegro molto vivace — B. Larghetto, scherzo, molto vivace — C. Allegro animato et grazioso.
- Ouverture de Fête* (1^{re} audition)..... Henri Busser.
- Cavatine de Sémiramis*..... Rossini.
- Mademoiselle DE MACCHI.
- A la Villa Médicis!* suite symphonique (fragments) Henri Busser.
- A. Un soir de Mai au Bosco — B. A. San Gaetano, conclusion.
- A. *Mignon*, mélodie..... Ch. Gounod.
- B. Air de Chérubin des *Noces de Figaro* Mozart.
- Le Carnaval Romain*, ouverture..... Berlioz.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Nice. — Dimanche ont commencé à Nice, à l'hippodrome du Var, les courses du Trotting du Littoral.

L'espace nous manque pour donner la description de cette journée qui avait attiré une foule distinguée. Nous nous bornerons à faire connaître les résultats :

Prix du Comité (international au trot attelé) 1,500 fr. — 1^{er} *Carrol R.*; 2^e *May-Wilton*; 3^e *Libertin*; 4^e *Belle-Aden*.

Prix de Normandie (au trot monté) 3,000 fr. — *Pen-Kallet et Guenon*; 3^e *Légère*.

Prix de Cannes (international au trot attelé) 2,500 fr. — *Violla-Belle et Kepi*.

Prix du Littoral (au trot attelé) 1^{er} *En Avant*; 2^e *Dan*, Aujourd'hui, deuxième journée.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

L'événement principal de la semaine a été l'entrevue du Président de la République Française et de S. M. la Reine d'Angleterre à la gare de Noisy-le-Sec. Le cérémonial a été conforme au protocole et nous n'avons pas à en rappeler les détails qui ont été publiés par tous les journaux. On a beaucoup remarqué l'attention qu'avait eu M. Félix Faure de parler presque constamment en anglais dans cette conversation qui a duré dix minutes. La Reine d'Angleterre a paru très sensible à cette prévenance. La politique a été étrangère à cette entrevue, au moins dans la forme, car, au fond, il est certain que S. M. la Reine Victoria a tenu à manifester la parfaite entente existant entre les deux pays au moment où les affaires d'Orient menacent de troubler la paix européenne.

La Reine d'Angleterre fera, comme chaque année, un séjour à Nice. Plusieurs journaux de Londres se font l'écho des appréhensions que leur cause le choix fait par Sa Majesté de l'Excelsior Regina Hôtel à Cimiez pour sa résidence. Ils craignent qu'elle n'ait à se repentir d'avoir

« essuyé les plâtres » de cette nouvelle installation. Cette crainte est exagérée ; toutes les précautions ont été prises pour qu'elle n'ait pas à souffrir de l'humidité. Sa Majesté n'aura qu'à se louer de Cimiez où ses appartements sont vraiment dignes d'une reine et elle ne sera pas obligée d'aller au Cap Martin.

×

Les sympathies pour la Grèce, qui sont conformes à notre éducation littéraire, ne se manifestent plus dans la rue et dans les salles de réunions publiques. A la Chambre des députés, les orateurs eux-mêmes paraissent avoir abandonné une matière qui prête cependant à une facile éloquence. C'est surtout dans les salles de spectacle qu'on s'adonne en ce moment au philhellénisme.

A la Bodinière, notre sympathique confrère M. Georges Vanor fait des conférences très suivies sur les chants populaires de la Grèce, interprétés par M^{lle} Passama, une cantatrice d'un rare talent. L'hymne national grec a été écouté avec recueillement, comme l'est l'hymne russe.

La matinée extraordinaire donnée à la Renaissance par M^{me} Sarah Bernhardt au bénéfice des victimes chrétiennes de Crète, a été couronnée d'un éclatant succès. Sarah Bernhardt a interprété le rôle de Phèdre avec une maîtrise incomparable. Après le quatrième acte, M. et M^{me} Delyanni sont allés lui rendre visite dans sa loge. Le Ministre de Grèce, au nom du roi des Hellènes, a chaleureusement remercié la grande tragédienne. La salle entière a applaudi M. Brémond qui a lu avec beaucoup d'art une très belle pièce de vers de M. Edmond Harancourt, *Ariane*.

Les étudiants grecs de Paris ont envoyé à M^{me} Sarah Bernhardt une superbe gerbe de fleurs.

M. Edmond Rostand a lu lui-même une pièce de vers qu'il avait composée pour la circonstance : elle a été fréquemment interrompue par les applaudissements. La recette a dépassé douze mille francs.

Toute la colonie grecque et l'élite du monde parisien se retrouvaient le soir, salle Pleyel, à une brillante soirée musicale organisée par l'association des étudiants hellènes de Paris, sous le patronage de M^{me} Delyanni. MM. Mounet-Sully, Coquelin cadet et Sylvain, avaient été autorisés par M. Jules Claretie à prêter leur concours.

L'assistance a fait fête aux pensionnaires de la Comédie-Française. M. Sylvain a dit *la Revanche des bêtes et la Revanche des fleurs*, de E. Goudeau ; M. Mounet-Sully, *la Grève des forgerons*, de François Coppée, et M. Coquelin cadet, les monologues les plus désopilants de son répertoire.

Les autres parties du programme ont aussi obtenu beaucoup de succès.

Citons M^{me} Weber, avec deux poésies de Victor Hugo, *Stella* et *l'Enfant grec* ; M^{lle} Ganne, MM. Foucault et Fournets, de l'Opéra ; M. Laforge, premier violon solo de l'Opéra ; et M^{me} H. Chrétien, et M^{lle} Soudrané, qui ont exécuté sur deux pianos la *Marche hongroise* de Berlioz et la *Danse macabre* de Saint-Saëns.

Les artistes hellènes de Paris avaient tout naturellement donné leur concours ; M. Nicolaou, du concert Lamoureux ; M. Ecnomacos, M^{lle} Milanaki, une jeune élève du Conservatoire, a été très applaudie dans une *Chanson grecque*.

×

L'espace nous manque pour narrer par le menu une série de faits parisiens qui ont leur intérêt.

Le comité Alexandre Dumas ayant obtenu du Conseil municipal l'autorisation d'ériger la statue d'Alexandre Dumas fils en face de celle de son père, sur la place Malesherbes, a résolu d'ouvrir une souscription publique et de faire appel à tous les amis et admirateurs de l'écrivain pour élever à sa mémoire un monument qui soit digne de lui.

Le Conseil municipal de Paris fait beaucoup crier au vandalisme. Toute la presse proteste contre l'installation d'un tramway électrique qui traversera les Champs-Élysées.

Sillonner de rails hideux notre plus belle avenue à la veille de la grande exposition qui attirera l'univers entier à Paris, c'est faire prédominer l'esprit utilitaire sur le sens esthétique.

Fort heureusement, le Conseil municipal de Paris n'a aucune autorité sur l'élégance de la mise. Nos plus jolies femmes s'ingénient à trouver du nouveau qui soit de bon goût.

On vient, par exemple, d'abandonner les bas noirs.

On voit beaucoup de bas de soie blanche brodés de fleurettes de couleur minuscules, boutons de roses à deux feuilles, fines guirlandes de myosotis, violettes et marguerites. Bas de soie de nuance unie et à jours. D'autres en soie rouge avec applications d'entre-deux de dentelle noire transparente disposés en rayures diminuées à la cheville de façon à amincir le bas de la jambe.

D'autres encore, en gris perle, sont à coins formés par des papillons de dentelle noire. Ces différentes dispositions, ainsi que des broderies de toutes les nuances, jaune, mauve, rose, bleue, tranchant sur les fonds blancs et noirs, offrent une grande variété et permettent d'assortir les bas à toutes les toilettes.

Est-ce bien du nouveau ? N'est-ce pas une reprise ?

×

Ce qui est neuf, bien neuf, en tout cas, c'est une découverte de M. Lipmann. Ce savant vient de découvrir la photographie en couleur. Il a montré une épreuve très réussie au dernier dîner des secrétaires généraux des Sociétés savantes. On a d'autant plus applaudi que M. Lipman ne prendra pas de brevet. Il rendra sa découverte publique et tout le monde pourra l'exploiter... après quelques perfectionnements. Car, jusqu'à présent, l'invention n'est pas arrivée à l'application commerciale. On ne pense tirer qu'une seule épreuve qui est d'un prix très élevé. Mais le principe est trouvé et bientôt on pourra avoir son portrait photographié en couleur, à raison de vingt francs la douzaine.

DANGEAU.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont convoqués en ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE. le **Lundi 5 Avril 1897**, à deux heures de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteur de DEUX CENTS ACTIONS nouvelles de la Société, ayant déposé leurs titres au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production de récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'Article TRENTÉ-CINQ des Statuts, équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 mars 1897 et Rapport des Commissions ;

Approbation des comptes ;
Fixation du dividende.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont informés que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE, convoquée pour le **13 Mars** courant, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 43 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion extraordinaire qui aura lieu le

Mercredi 21 Avril 1897

à dix heures du matin, au Siège Social, à Monaco.

ORDRE DU JOUR : Modification à l'Article quarante-trois des Statuts.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont informés que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE, convoquée pour le **13 Mars** courant, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 43 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion extraordinaire qui aura lieu le

Vendredi 23 Avril 1897

à deux heures et demie de relevée, au Siège Social, à Monaco.

ORDRE DU JOUR : Modifications aux Statuts et notamment aux Articles deux, trois, quarante-deux et cinquante-cinq.

AVIS

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

AVIS

Monsieur BARUZZI informe le public qu'il a volontairement cessé de faire partie du personnel de l'étude de M^e Valentin, notaire à Monaco, et qu'il l'a quittée libre de tout engagement.

Les familles ALMONDO, MÉDECIN, RAPAIRE, CROVETTO, SANGEORGES, LAURENTI, DELPIANO, OLIVIER, BIASSETTI et PERETTI remercient sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur douleur en assistant aux obsèques de

Madame Joséphine ALMONDO

Née MÉDECIN

et les informent qu'une messe de huitaine sera dite, pour le repos de son âme, le jeudi 18 mars courant, à 9 heures et demie du matin, en l'église Saint-Charles, à Monte Carlo.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 8 au 14 mars 1897

BEAULIEU, yacht à vap. <i>Firefly</i> , angl., c. Webb,	passagers.
CANNES, yacht à vap. <i>Asprey</i> , angl., c. Johnson,	id.
ID. yacht à vap. <i>Roxana</i> , angl., c. Matthews,	id.
ID. yacht à vap. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Ernouf	id.
ID. yacht à vap. <i>Némésis</i> , fr., c. Lelubez,	id.
ID. yacht à vap. <i>Sigurd</i> , fr., c. Grandai,	id.
GÈNES, yacht. à vap., <i>Vanadis</i> , angl. c. Lay,,	id.
PORTO-FERRAIO. y. à v. <i>Namouna</i> , amér., c. Gordon-Bennet	passagers. ⁶
PORTO-MAURIZIO, yacht à vap., <i>Eros</i> , fr., c. Talva,	id.
AJACCIO, yacht à vap. <i>Catowomba</i> , angl., c. Evans,	id.
SAINT-MAXIME, b. <i>Deux-Frères</i> , fr., c. Courbon,	bois, vin.

Départs du 8 au 14 mars 1897

A LA MER, yacht à vap. <i>Firefly</i> , angl., c. Webb,	passagers.
ID. yacht à vap. <i>Asprey</i> , angl., c. Johnson.	id.
ID. yacht à vap. <i>Roxana</i> , angl., c. Matthews,	id.
ID. yacht à vap. <i>Vanadis</i> , angl., c. Lay,	id.
ID. yacht à vap. <i>Catowomba</i> , angl., c. Evans,	id.
ID. yacht à vap. <i>Némésis</i> , fr., c. Lelubez.	id.
ID. yacht à vap. <i>Sigurd</i> , fr., c. Grandai,	id.
ID. yacht à vap. <i>Saint-Louis</i> , fr. c. Ernouf,	id.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco — 1897

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Mars	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL	
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)								
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir				
8	759.9	759.8	759.1	759.1	759.1	11.5	13.0	13.6	11.6	9.3	75	S O faible	Beau	
9	762.2	763.0	762.9	763.1	761.0	10.0	12.3	13.5	10.2	9.5	61	S E faible	id.	
10	761.0	763.2	762.1	762.0	762.1	10.8	11.9	12.8	10.7	9.9	68	S E, S O faible	Beau, nuageux	
11	762.5	762.9	762.1	762.1	762.3	10.5	13.0	14.5	11.9	10.4	74	S O faible	Beau	
12	762.0	761.8	760.0	759.0	758.0	12.3	14.0	14.0	12.1	11.9	81	S E faible	Nuageux, pluie à la nuit	
13	748.2	747.1	746.3	747.0	746.1	11.8	13.0	13.0	10.0	9.2	79	S O fort	Très var., pluie très forte	
14	749.5	751.0	751.8	752.9	754.0	11.0	14.0	15.1	12.0	10.9	68	S E faible	Beau	
DATES		8	9	10	11	12	13	14						
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	13.6	13.5	12.9	14.6	14.2	14.0	15.2					
		Minima	9.0	8.0	8.5	9.8	9.9	9.0	9.7					

Pluie tombée: 32^{mm} 2

SUPPLÉMENT

au

JOURNAL DE MONACO

du Mardi 16 Mars 1897

Etude de M^e BLANC, notaire, à Monaco
39, rue Grimaldi, 39

A VENDRE

Aux enchères publiques et volontaires, à Monaco, en l'étude de M^e BLANC, notaire, le mercredi vingt-quatre mars mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à deux heures.

De 18,383 mètres carrés environ de terrains, divisés en deux parties par la voie ferrée, situés commune de Roquebrune, quartier de la Veilla, entre Monte Carlo et le Cap Martin, près du pont Saint-Roman et de la frontière de la Principauté, au dessous et entre la nouvelle route et la mer en face la villa *La Poulido*.

En huit lots, des contenances approximatives et sur es mises à prix ci-après :

1 ^{er} lot de 2,455 mètres, mise à prix	20,000 francs
2 ^e — de 3,004 — —	24,000 —
3 ^e — de 858 — —	10,000 —
4 ^e — de 2,296 — —	20,000 —
5 ^e — de 898 — —	5,000 —
6 ^e — de 1,738 — —	10,000 —
7 ^e — de 2,791 — —	20,000 —
8 ^e — de 4,343 — —	20,000 —

ABLOTISSEMENT

Après la mise en vente de chacun de ces lots, il sera procédé, si la demande en est faite, à l'adjudication de deux ou plusieurs lots sur une mise à prix qui sera formée par la réunion des prix obtenus par l'adjudication partielle des lots ablotis.

Ces terrains se prêtent admirablement à la création de villas, d'un hôtel ou tout autre établissement.

Quartier très abrité et plein d'avenir :

Vue splendide sur la mer, Monte Carlo et l'Italie ;

Exposition plein midi ;

Dix minutes de Monte Carlo ;

Entrée en jouissance immédiate.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e BLANC, notaire, détenteur du plan et du cahier des charges.

Etude de M^e VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal

VENTE DE BIEN DE MINEURES après renvoi et au rabais s'il y a lieu

Il sera procédé, le 26 mars 1897, à 9 heures du matin, devant M. le chevalier DE LATTRE, Président du Tribunal Supérieur de Monaco, commis à cet effet, dans la salle des audiences dudit Tribunal, séant au Palais de Justice, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné appartenant indivisément : 1^o aux mineures Jeanne-Ernestine-Marie-Magdeleine STECCHI et Marie-Virginie-Léonie-Suzanne STECCHI, sœurs ; 2^o à M. André DOUHIN, leur oncle.

Sur la poursuite de M. Fabio STECCHI, statuaire, demeurant à Nice, agissant au nom et comme tuteur légal et naturel de ses deux filles mineures sus nommées.

Ayant M^e VALENTIN pour défenseur, en l'étude duquel il a fait élection de domicile.

En présence dudit M. André Douhin, dessinateur au *Petit Niçois*, demeurant à Nice, subrogé-tuteur des mineures sus nommées.

Monsieur Douhin, se réunissant volontairement au tuteur, aussi sus nommé, pour faire procéder à la vente de l'immeuble dont il va être parlé.

DÉSIGNATION :

Une villa dénommée

VILLA ANDRÉE-JEANNE

située à Monaco, dans la Condamine, au quartier de la Colla, surmontée d'un étage sur sous-sol, et entourée d'un petit jardin ; le tout d'une superficie de quatre cent vingt-sept mètres carrés environ, figurant au cadastre de la Principauté, sous les numéros 400 et 401 de la section B, et confrontant : de l'est et du midi, au chemin de Monaco à la Turbie, de l'ouest à la propriété Garrus, et, du nord, à celle de M. Ajani.

La vente de cet immeuble a été autorisée par jugement du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du vingt octobre dernier, qui a homologué une délibération du conseil de famille des mineures STECCHI, tenue le cinq dudit mois d'octobre, sous la présidence de M. le Juge de Paix de cette ville, l'un et l'autre dûment enregistrés.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à cette vente, a été déposé au Greffe du Tribunal Supérieur, le quinze janvier dernier, et l'adjudication en a été fixée au 23 février courant, par ordonnance de M. le Président dudit Tribunal, en date du même jour, enregistré.

Mais conformément aux dépositions de l'article 388 du Code de Procédure civile, une autre ordonnance de ce magistrat, en date dudit jour, 23 février, aussi enregistrée, a remis au 26 mars prochain, l'adjudication de l'immeuble ci-dessus désigné, pour être procédé aux termes de l'article 389 du même Code, si personne ne couvre la mise à prix ci-après.

Mise à prix :

La mise à prix a été fixée, par M. l'Avocat Général, à la somme de *trente-huit mille francs*, ci : **38,000 fr.**

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, au Greffe du Tribunal Supérieur, et pour tous autres renseignements, à M^e Valentin, notaire, poursuivant la vente.

Fait et rédigé à Monaco, le vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

(Signé) VALENTIN.

Enregistré à Monaco, le vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, folio 79 recto, case 4. Reçu un franc.

(Signé) BERTONI.

Etude de M^e VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal, 2

A VENDRE PAR LICITATION

Le 2 avril 1897, à 9 heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté, séant à Monaco, au Palais de Justice, et par devant M. Eliacin PLANTIF, Juge audit Tribunal, à ce commis, il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés, provenant de la succession de Pierre-Joseph GASTAUD, en son vivant propriétaire, demeurant à Monaco.

Sur la poursuite de : 1^o la demoiselle Anna-Françoise GASTAUD, célibataire majeure, fleuriste ; 2^o la dame Claudine-Louise GASTAUD, repasseuse, épouse du sieur Emile MICHEL, peintre, et celui-ci comme mari, pour la due assistance et autorisation à son épouse ; 3^o le sieur Clément-François GASTAUD, jardinier ; 4^o et le sieur Barthélemy-Adelin GASTAUD, soldat, au 88^e régiment de ligne ; demeurant tous à Cannes, ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M^e VALENTIN.

Contre : 1^o la dame Elisabeth JOURDAN, veuve de Henri GASTAUD, sans profession, demeurant à Cannes : prise tant en propre qu'en qualité de mère et tutrice légale de Elisa-Charlotte GASTAUD, sa fille mineure, demeurant avec elle ;

2^o La dame Marie-Louise-Isabelle CLAVIO, veuve de Jean-Baptiste GASTAUD, cultivatrice, demeurant à la Turbie, prise tant en son nom personnel que comme mère et tutrice légale de Louise GASTAUD, frères et sœurs, ses quatre enfants mineurs, demeurant avec elle ;

3^o Et la dame Elisa VERSIN, veuve de Charles GASTAUD, sans profession, demeurant à Nice : prise tant en propre qu'en qualité de tutrice légale de Joseph GASTAUD, son fils mineur, demeurant aussi avec elle : colicitants.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

en un seul lot :

LE PREMIER ÉTAGE ET UN MAGASIN

au rez-de-chaussée de la maison, sise à Monaco, rue des Briques, numéro 5.

Le **premier étage** comprend deux chambres et une cuisine, il confronte : au-dessus, les époux Couarraze ; au-dessous, le magasin dont il va être parlé ; à l'est et à l'ouest, M. Paul Olivier, et au midi, la rue des Briques.

Le **magasin** ne comprend qu'une seule pièce et confronte : au-dessus, le premier étage dont il vient d'être parlé ; à l'est et à l'ouest, ledit M. Olivier, et au midi, la rue des Briques.

La vente de ces immeubles a été ordonnée par jugement du Tribunal Supérieur, en date du 29 décembre dernier, enregistré et signifié.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé au Greffe dudit Tribunal, le 26 février dernier.

MISE A PRIX :

La mise à prix a été fixée par M. l'Avocat Général à la somme de *trois mille francs*, ci.... **3,000 fr.**

Fait et rédigé par M^e VALENTIN, soussigné, à Monaco, le 1^{er} mars 1897.

(Signé) VALENTIN.

Enregistré à Monaco, le 1^{er} mars 1897, folio 79, case 1^{re}. Reçu un franc.

(Signé) BERTONI.

Etude de M^e H. BERTRAND, huissier à Monaco
3, place Saint-Nicolas

VENTE VOLONTAIRE

Le jeudi 25 mars courant, à neuf heures du matin et jours suivants s'il y a lieu, sur la place d'Armes, à la Condamine, vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, tels que : buffet, table à rallonges, chaises, glaces, pendule et candélabres, commodes, tableaux, service de table, couverts argentés, fourneaux et ustensiles de cuisine.

Au comptant, 5% en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, BERTRAND.

Etude de M^e Honoré BERTRAND, huissier à Monaco
3, place Saint-Nicolas, 3

VENTE SUR SAISIE

Le lundi 22 mars courant, à deux heures du soir et jours suivants, dans une villa sise près le Pont de la Rousse à Monte Carlo, il sera procédé à la vente aux

enchères publiques d'un riche mobilier consistant notamment en meubles de salon et de salle à manger, vases de Chine et du Japon, lits complets, commodes, piano Hensel, lustres, tableaux, glaces, chaises, fauteuils, canapés, tables, rideaux, argenterie, vaisselle, verrerie, ustensiles de cuisine, etc., etc.

Au comptant, 5 % en sus des enchères.
Monaco, le 13 mars 1897.

L'huissier : BERTRAND.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, le Tribunal Supérieur a déclaré le sieur Pierre ROUSTAN, quincailler, demeurant à Monaco, en état de faillite dont l'ouverture a été provisoirement fixée au quatre mars courant.

Aux termes du même jugement, M. PLANTIF, Juge du siège, a été nommé commissaire et M. RAYBAUDI, syndic provisoire de ladite faillite.

Monaco, le 9 mars 1897.

*Pour le Greffier en Chef,
A. Cioco, C. G.*

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Pierre ROUSTAN, quincailler, demeurant à Monaco, sont invités à se présenter au Palais de Justice à Monaco, le 29 mars courant, à 2 heures et demie de l'après-midi, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics.

Monaco, le 15 mars 1897.

*Pour le Greffier en Chef :
A. Cioco, C.-G.*

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal, 2

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e VALENTIN, notaire, à Monaco, le trente janvier, mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré, monsieur Armand-Charles GUFFROY, banquier, demeurant à Neuilly-sur-Seine, ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M^e VALENTIN, notaire, a acquis de M. Georges-Calvin WHITE, propriétaire, rentier, demeurant à Ayr (Ecosse), ayant aussi élu domicile, en l'étude de M^e VALENTIN, notaire, une propriété, située à Monaco, quartier du Tenao, comprenant une villa dénommée « Villa Marie, » élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et d'un étage avec jardin autour et un terrain derrière cette villa, planté de citronniers, oranges, oliviers, caroubiers, vignes et autres arbres fruitiers sur lequel existent une petite maison de fermier et un grand réservoir, ledit terrain arrosable au moyen d'une ou de deux heures d'eau, provenant de la source dite des Bestagni, conformément aux règlements en vigueur pour les dites eaux ; le tout d'un seul tenant, d'une superficie totale de trois mille huit cent trente-cinq mètres carrés environ, porté au plan cadastral sous les numéros 251 p. et 252 de la section E, confine dans son ensemble : au midi, la route de Monaco à Menton et la villa « Le Rêve », appartenant à madame la comtesse de Gala ; à l'ouest, la même villa et messieurs Martin et Massa ; au nord, les hoirs de Millo, et à l'est le chemin du Tenao.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix de cent vingt-cinq mille francs.

Une expédition du contrat de vente, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le neuf mars mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, volume 56, numéro 8, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble sus-désigné, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble

Monaco, le treize mars mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu, 30

VENTE SUR SAISIE

Le lundi vingt-deux mars courant à neuf heures du matin et jours suivants, s'il y a lieu, sur la place d'Armes, à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'une malle et de divers effets d'habillements pour dame; consistant en: chapeau feutre avec plumes, costume neuf en drap bleu, manteau velours bleu marin, robes de chambre, jupe, etc.

Au comptant, 5 % en sus des enchères.

L'huissier : CH. TOBON.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu, 30

VENTE SUR SAISIE

Le Mercredi vingt-quatre mars courant, à neuf heures du matin et jours suivants, s'il y a lieu, sur la place d'Armes, à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers et marchandises diverses, consistant en: comptoir, balances, riz, cristaux, lentilles, farines, sel, haricots, bougies, boîtes de conserve, café, chicorée, savon, huile, amidon, fromages, charcuterie, etc.

Au comptant et 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'huissier, Charles TOBON.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier, à Monaco
30, rue du Milieu 30

VENTE APRÈS FAILLITE

Le jeudi vingt-cinq mars courant, à deux heures de l'après-midi et jours suivants, s'il y a lieu, dans un magasin, situé à Monaco, quartier de Monte Carlo, avenue de la Costa, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de marchandises et objets mobiliers consistant en: comptoirs, table, étagères, glace, stores, rideaux, mannequins, dentelles, broderies, achalandage, etc. etc.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'huissier, Charles TOBON.

LEÇONS ET COURS

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de St-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

A LA

BELLE JARDINIÈRE DE MONACO

Boulevard de la Condamine

Maison spéciale de **Vêtements tout faits et sur mesure** pour hommes et enfants.

Uniformes et Livrées — Costumes Cyclistes — Maillots et Bas — Robes de chambre et Coin de feu — Vêtements imperméables — Habits — Redingotes — Gilets et Pantalons drap noir — Pèlerines capuchon.

Vêtements sur mesure, le complet depuis 45 fr.

MAISON DE CONFIANCE

Prix marqués en chiffres connus

GÈNES

CLINIQUE PRIVÉE POUR DAMES

(Traitements des maladies des femmes)

Directeur : **D^r L. M. BOSSI**

Professeur d'Obstétrique et de Gynécologie à l'Université de Gènes

ASSISTANCE DES SOEURS DOMINICAINES
QUI DEMEURENT DANS L'INSTITUT

Traitement des maladies de la matrice, des ovaires, de la vessie; des cas d'obstétrique compliqués, de l'hystérisme, etc.

Maison située dans une très belle position, isolée, avec grand jardin. — Salle pour laparotomies. — Salle pour toutes espèces d'opérations gynécologiques et pour médications. — Massage — Electrolyse — Bains de mer.

Pour informations, s'adresser au Dr Prof. Bossi, rue Assarotti, 20, Gènes, de 1 heure à 3 heures, les mardi, Mercredi, Samedi et Dimanche.

LEÇONS DE PIANO

M^{lle} SCHWENTZER

MONACO, Rue de Lorraine, 10, MONACO

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIFF MOEHR

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885 ; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS

SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO

PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES

OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE

ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE

LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES

OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES

ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS

ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1^{er} vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie; prix : 1 fr. 50.

2^e vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.